

Préambule



POURQUOI CETTE PÉRIODE D'ÉCOUTE ET DE RECUEIL DES AVIS DU TERRITOIRE ?

Une période de recueil des avis et retours des citoyens est proposée à l'initiative de VALOREM, dans le cadre du développement du projet éolien sur la commune des Hauts de Forterre.

Elle s'inscrit dans notre démarche de concertation volontaire de long terme, pour favoriser l'écoute des habitants, dans la continuité du porte-à-porte réalisé en février 2022.

Cette concertation ne remplace pas l'enquête publique, qui elle, est une phase obligatoire et réglementaire. Elle sera organisée par les services de l'État dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation du projet, avant décision préfectorale. L'enquête publique portera sur le dossier de demande définitif.

UNE DURÉE CLAQUÉE SUR CELLE DES ENQUÊTES PUBLIQUES

Cette consultation va durer 1 mois, du 17/04/2023 au 18/05/2023.

Toute remarque émise en dehors de ces dates ne pourra être prise en compte dans la synthèse des remarques et la définition du projet.

UN PÉRIMÈTRE DE CONSULTATION ÉTENDU AUX COMMUNES LIMITROPHES

Cette consultation va durer 1 mois, du 17/04/2023 au 18/05/2023.

Toute remarque émise en dehors de ces dates ne pourra être prise en compte dans la synthèse des remarques et la définition du projet.



Préambule



COMMENT PARTICIPER ?

Un dossier de présentation du projet sera à disposition dans les mairies des Hauts de Forterre (à Taingy) et Ouanne, mais aussi sur le site web du projet : projet-eolien-les-hauts-de-forterre.fr/

Les remarques pourront être formulées via :

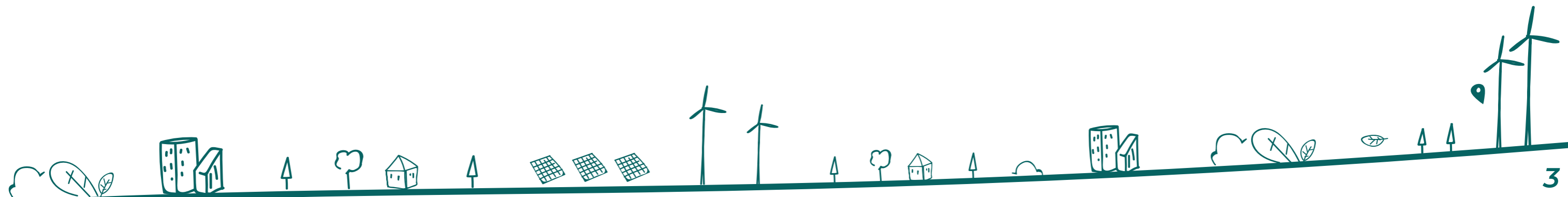
- Un registre disponible dans ces 2 mairies
- L'adresse mail du projet : projeteolien-leshautsdeforterre@valorem-energie.com
- Par voie postale à : VALOREM – 33, rue Paul Duvivier – 69007 Lyon

SUR QUOI EXPRIMER VOTRE POINT DE VUE ?

L'idée de cette période d'écoute est de recueillir des idées sur le développement du projet, les zones étudiées, les formes de financement participatif déjà proposées ou à envisager.

Par exemple :

- Que pensez-vous de la zone A, proche des éoliennes existantes de Taingy ?
- Que pensez-vous de la zone B, où se trouve actuellement le mât de mesure ?
- Êtes-vous intéressé par le financement participatif autour du projet ? Souhaiteriez-vous être intégré au collectif citoyen d'investissement dans le projet futur ?
- Dans quels autres cercles pourrions-nous diffuser les informations autour de notre projet (lycées, écoles, associations ...) ?
- La diffusion des lettres d'informations vous satisfait-elle ? Qu'aimeriez-vous y trouver ?
- ...



Sommaire

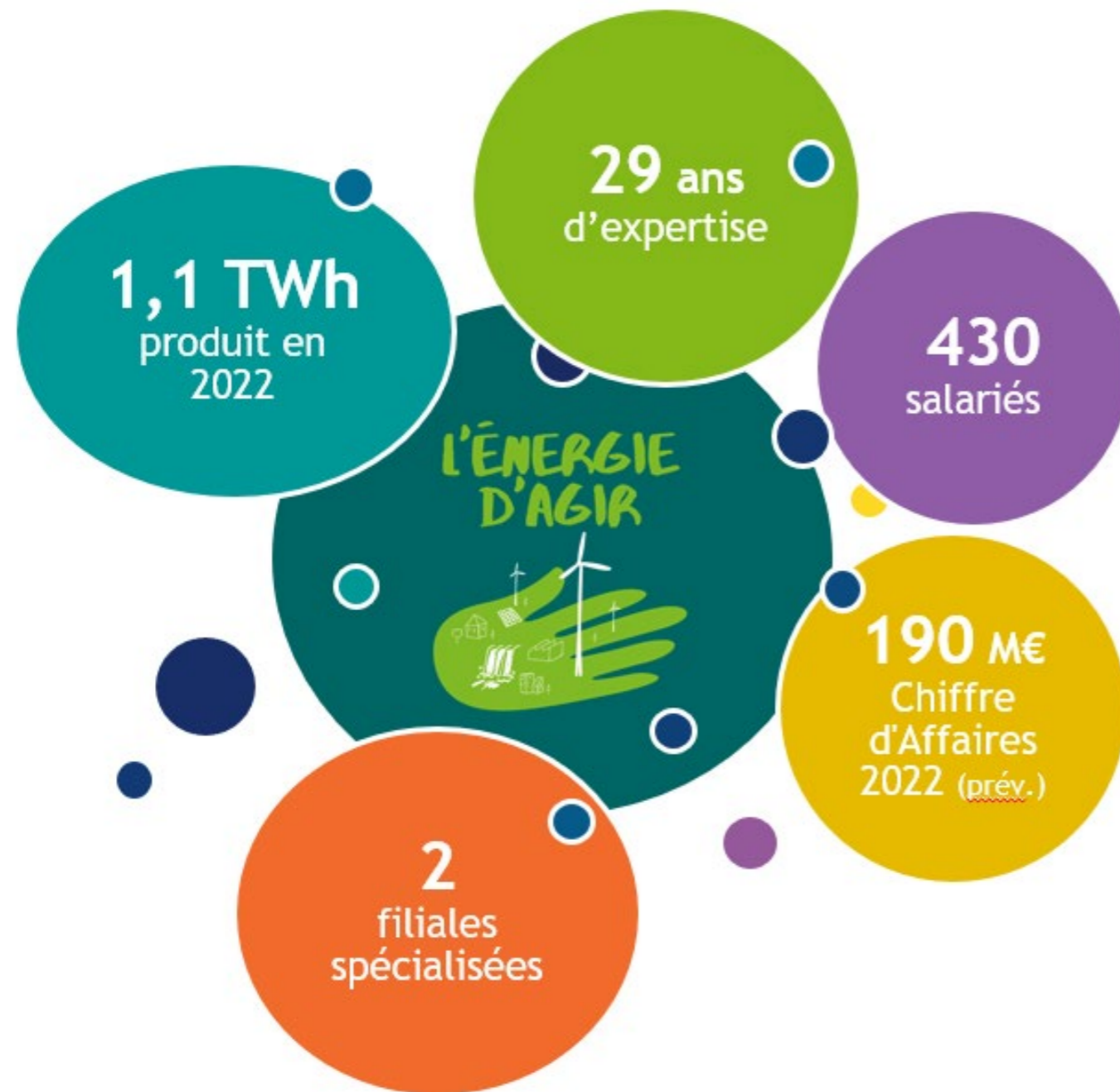


- **Le savoir-faire de VALOREM**
- **Le contexte énergétique**
- **Le choix du site**
- **L'historique et le bilan de la concertation/communication à ce jour**
- **Un projet citoyen et des retombées locales**
- **Le planning du projet**
- **Les études paysagère, faune et flore : principaux résultats**
- **Résultats des inventaires détaillés**



Le savoir-faire de VALOREM

Un opérateur pionnier en énergies vertes

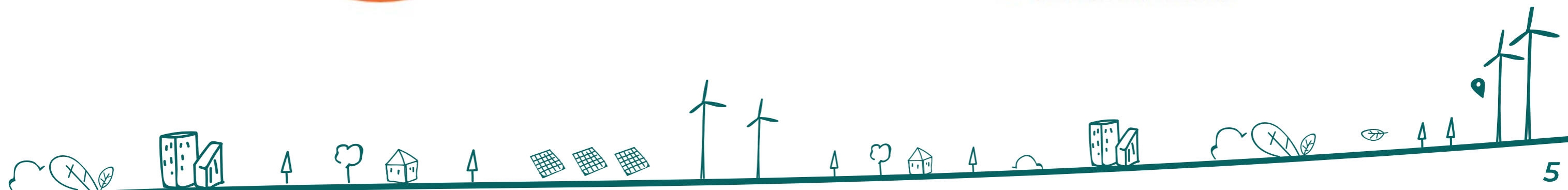


Groupe français indépendant, VALOREM est un **opérateur en énergies renouvelables** fondé en 1994.
VALOREM est une **entreprise à mission**.

Nos domaines de compétence : éolien, photovoltaïque, hydroélectricité, repowering et hydrogène.

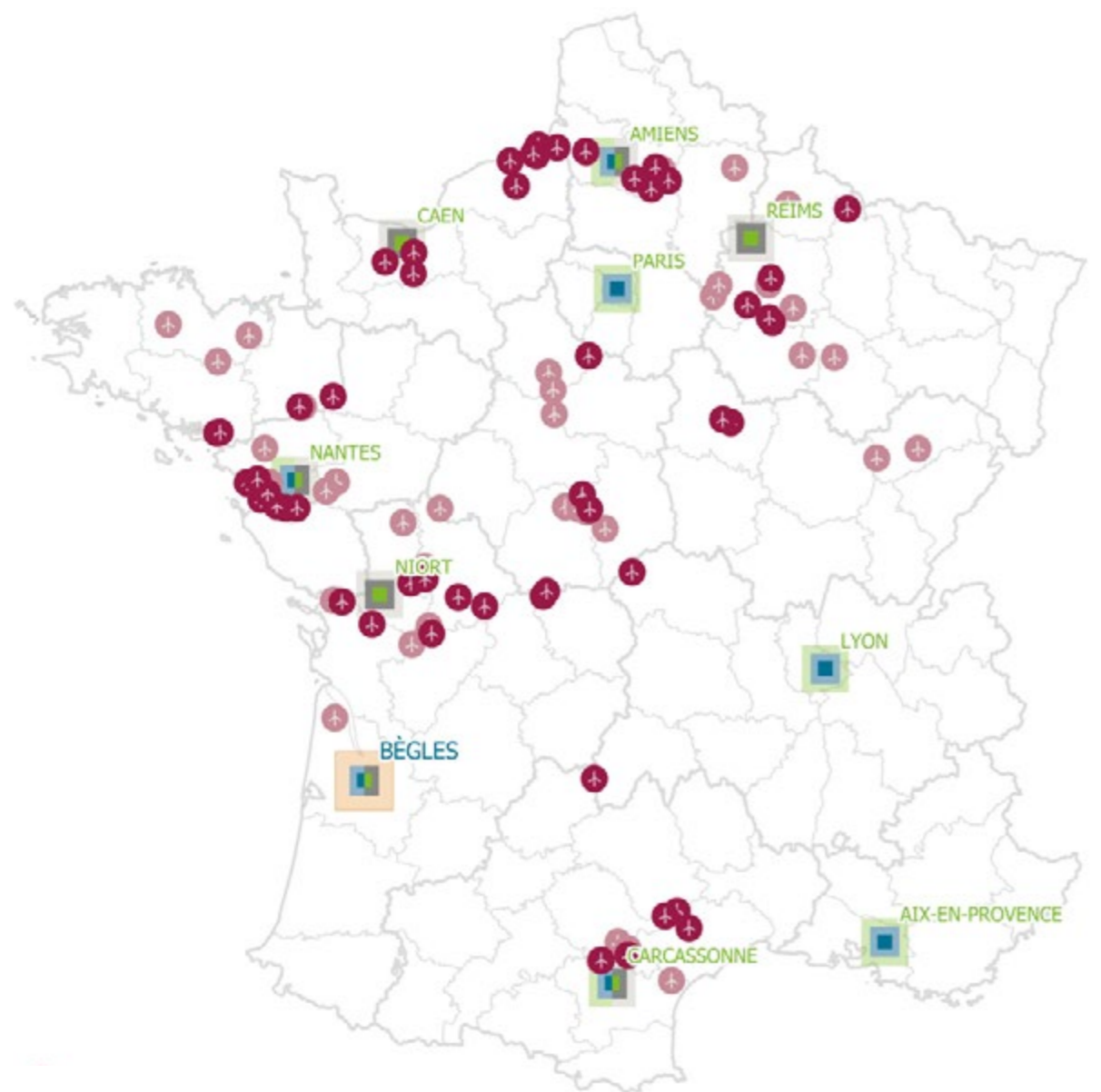


- Agences de développement
- Bases de maintenance



Le savoir-faire de VALOREM

Nos références en éolien

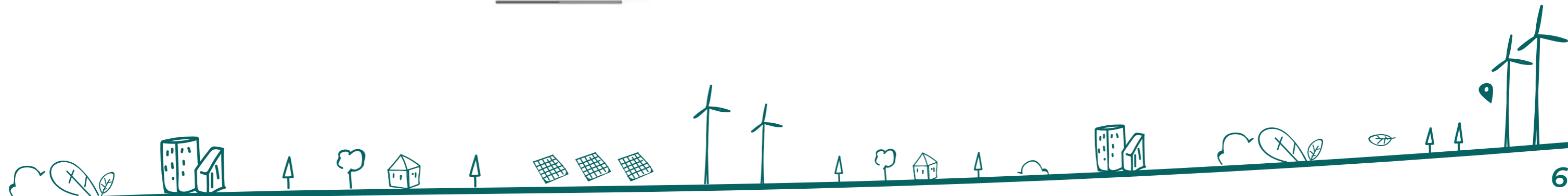


- En développement
- En exploitation
- Agence
- Siège de l'entreprise
- Base de maintenance
- Agence et base de maintenance

EN EXPLOITATION
69 parcs, soit 391 éoliennes : 1 GW de puissance

EN DÉVELOPPEMENT
99 projets : 2,5 GW supplémentaires à horizon 2030

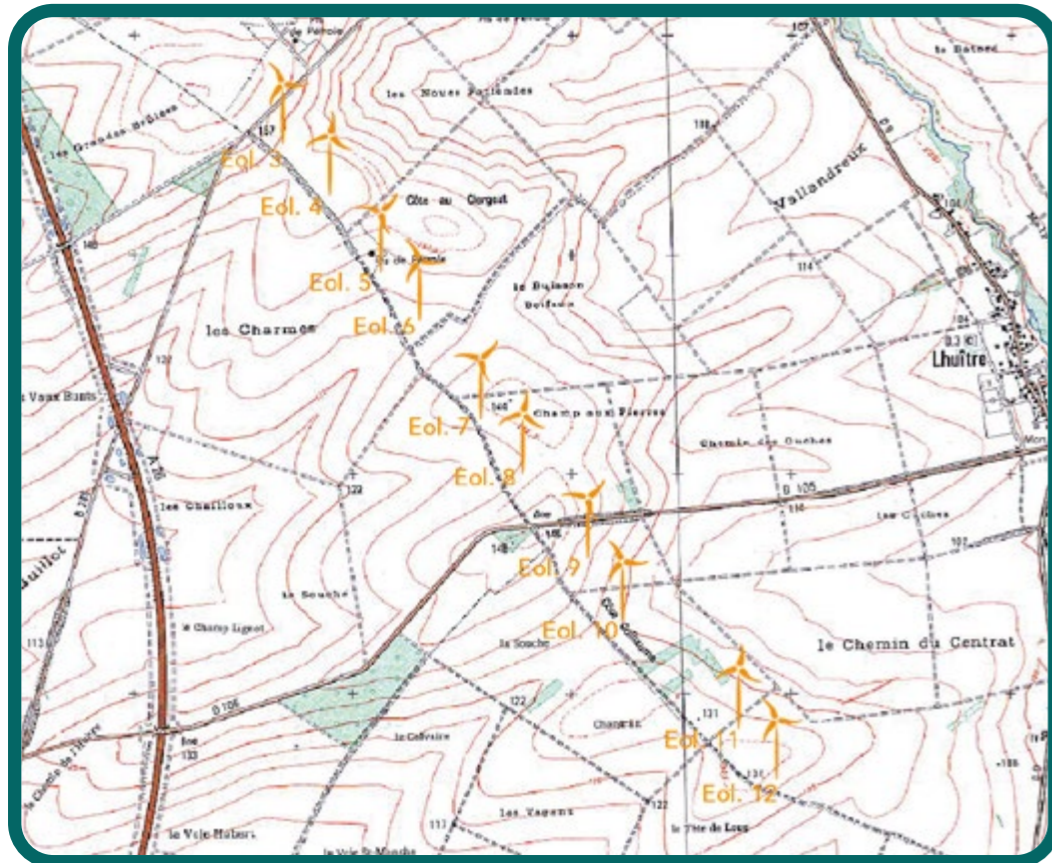
0 100 200 km





Le savoir-faire de VALOREM proche de chez vous

Le parc éolien de Lhuître et Granville (10)



10 éoliennes
Puissance : 20 MW
Production moyenne : 57 000 MWh/an
Soit la consommation annuelle de
25 800 foyers
16 500 tonnes de CO² évités tous les ans



- Développement mené en concertation avec les collectivités locales, la population et les services de l'État.
 - En service depuis 2010, il appartient à VALOREM, la SEM Énergies de l'Aube, la Caisse des Dépôts et Consignations et les Vignes de Beauregard.
- Un modèle de partage de la valeur similaire est envisagé pour le projet éolien des Hauts de Forterre.

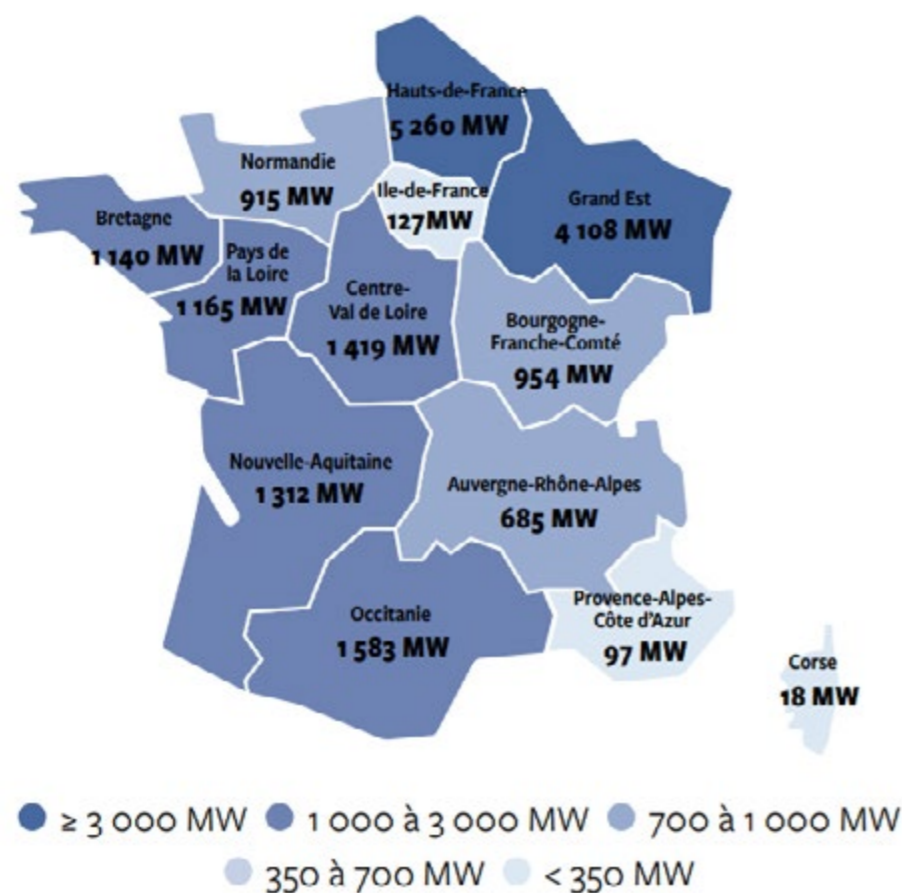


Le contexte énergétique

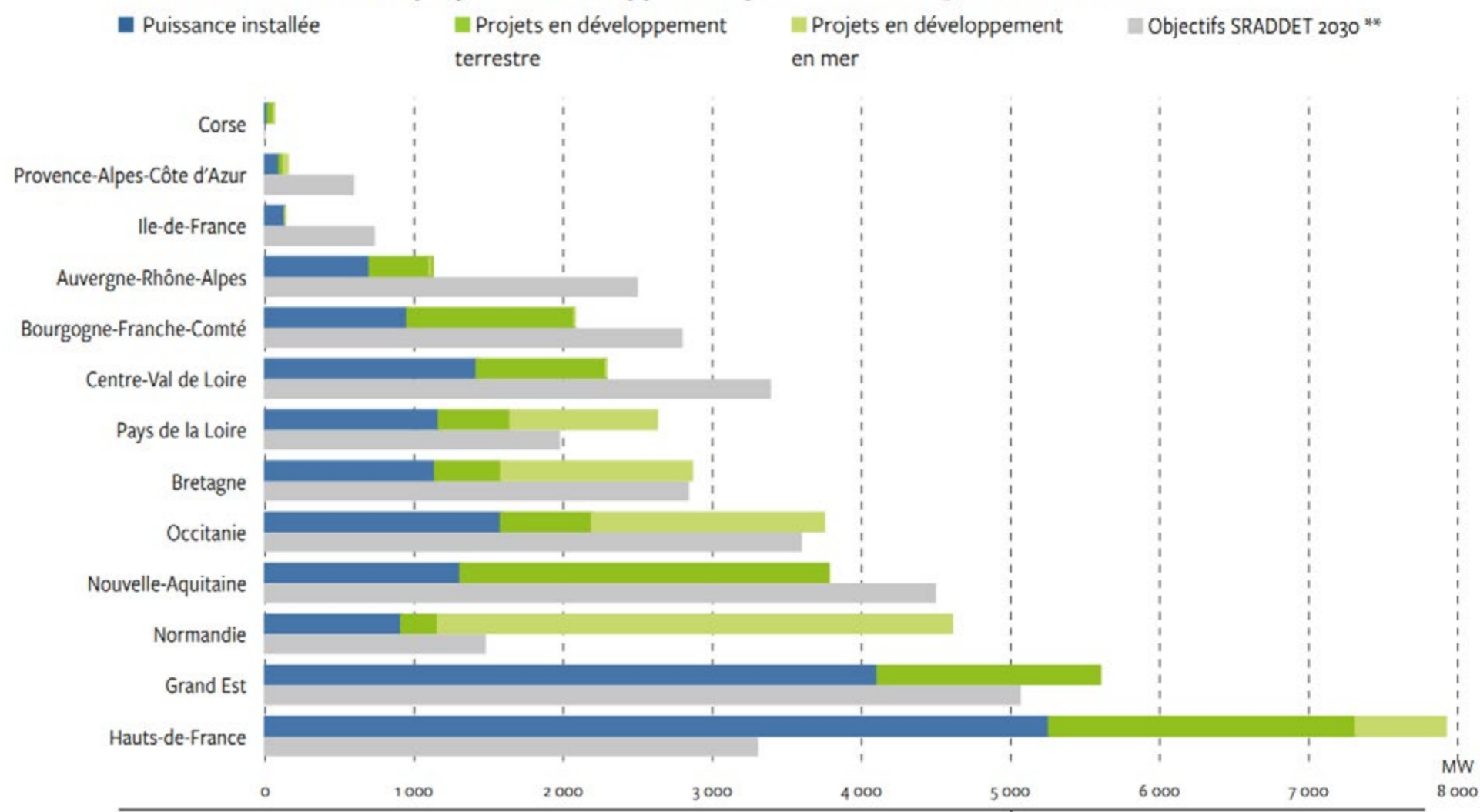


Bilan des installations construites et développées en France et en Région Bourgogne Franche-Comté

Puissance éolienne installée par région au 31 décembre 2021

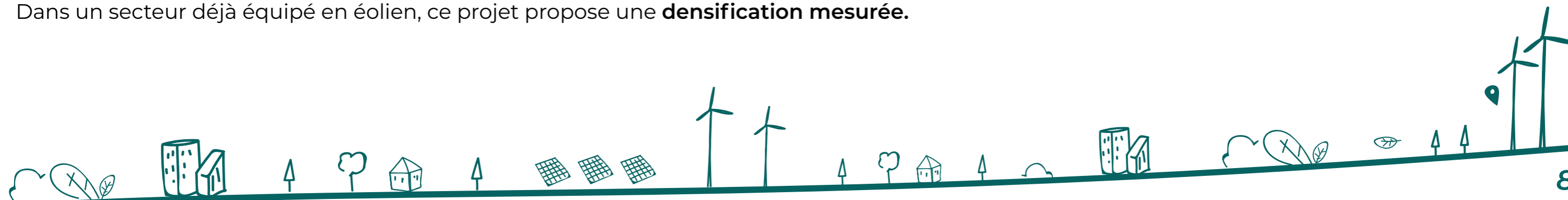


Puissances installées et projets en développement pour l'éolien au 31 décembre 2021



Afin d'atteindre les **objectifs éoliens** fixés par le SRADET à horizon 2030, la Région doit encore fournir de nouveaux projets éoliens.

→ C'est dans cette démarche que s'inscrit le projet éolien des Hauts de Forterre. Dans un secteur déjà équipé en éolien, ce projet propose une **densification mesurée**.



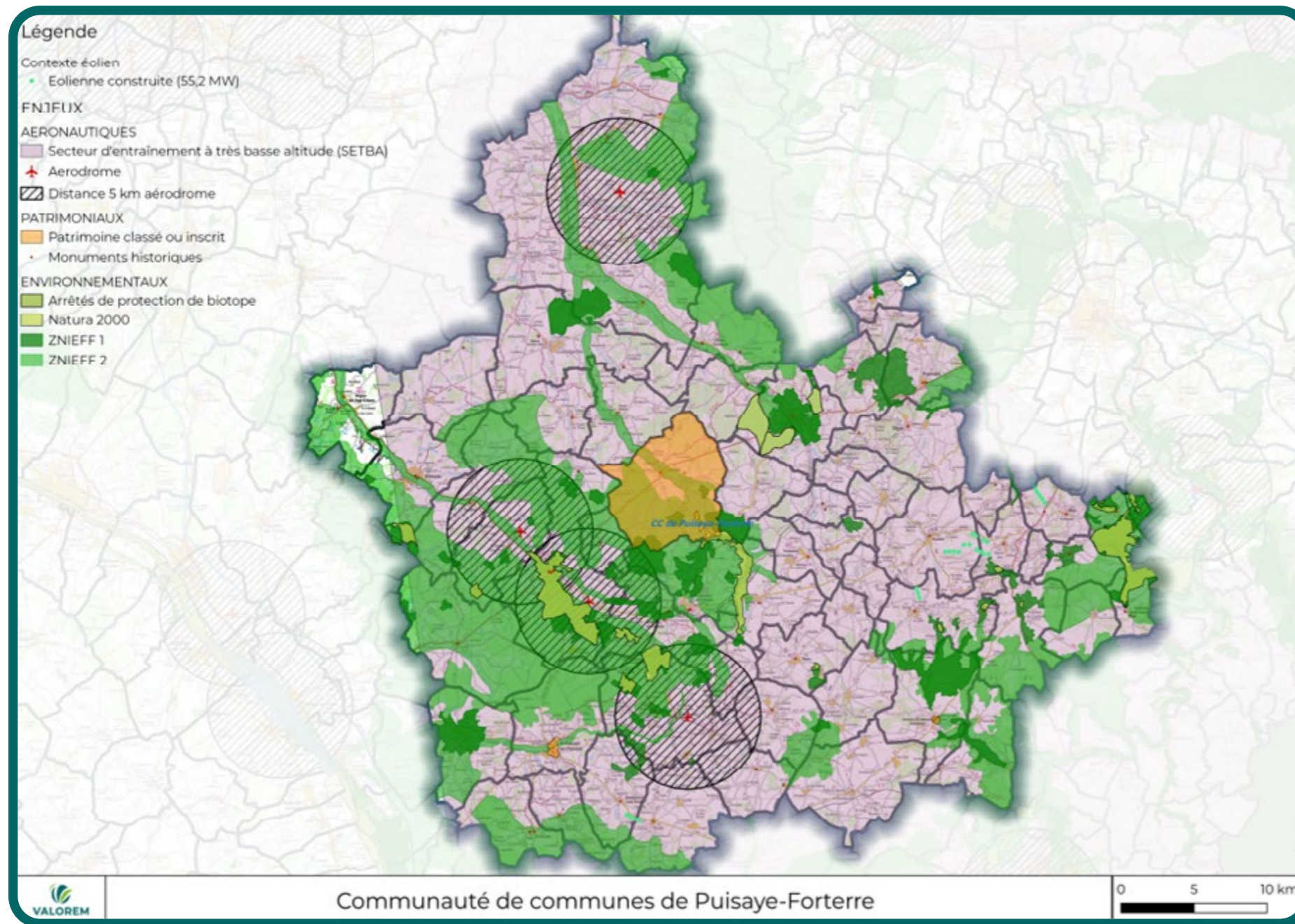
Le choix du site



- Gisement en vent très bon sur ce secteur (l'un des 3 meilleurs de l'Yonne).
- Les 3 zones du projet se trouvent sous SETBA Morvan (Secteur d'Entraînement à Très Basse Altitude)



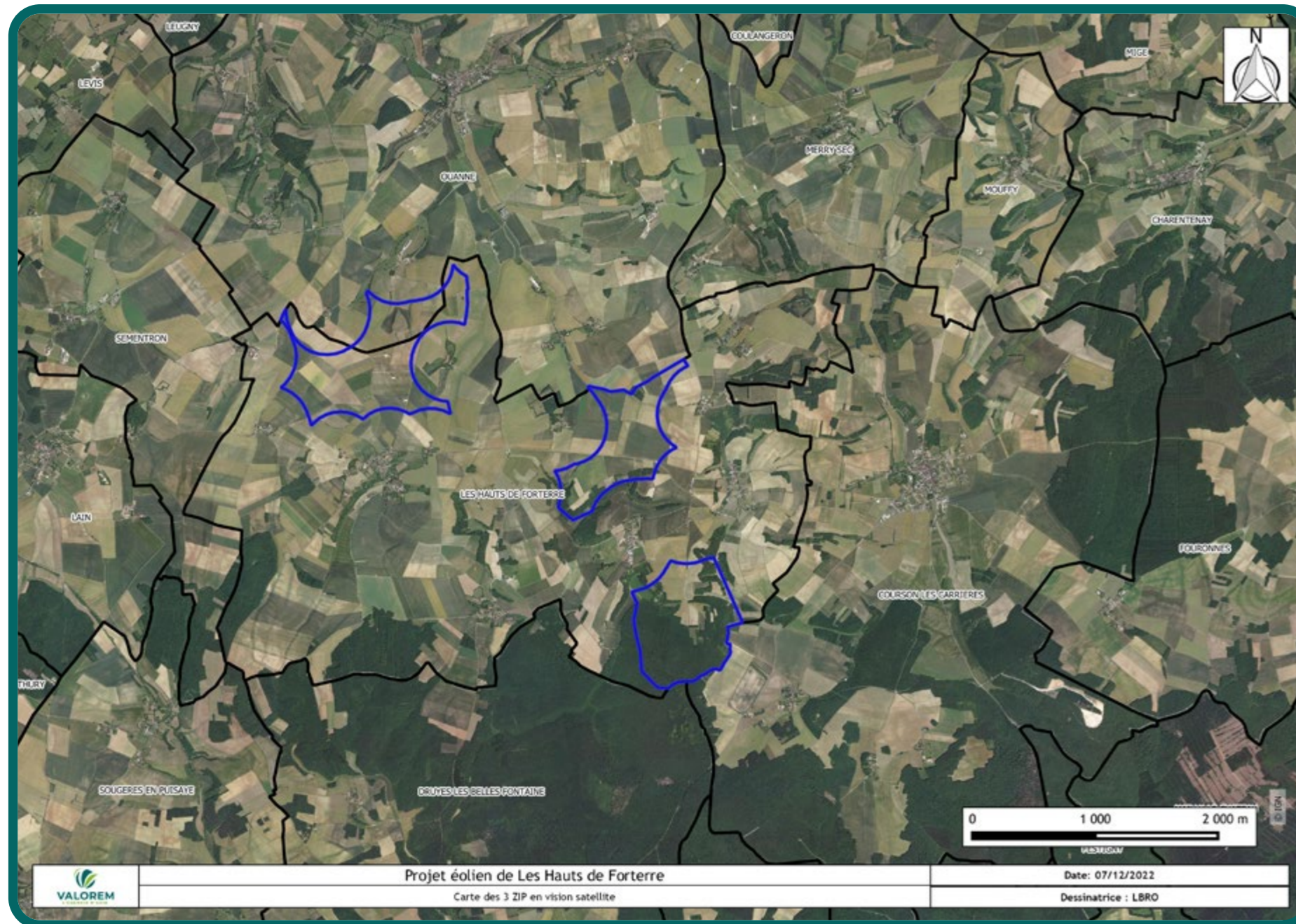
Le choix du site



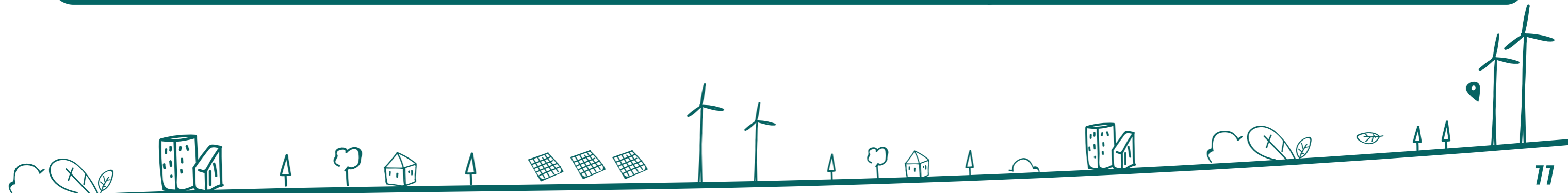
- Territoire de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre (classé Territoire à Énergie Positive)
- Projet de densification mesurée d'un parc existant
- Approche territoriale élargie sur l'ensemble de la commune des Hauts de Forterre ayant abouti à l'étude de 3 zones



Le choix du site : les 3 zones initiales



- 3 zones étudiées après le premier rendez-vous en Mairie en août 2020
- Une zone d'étude à l'ouest d'Aubigny a été écartée dès le départ
- Études de terrain lancées après le porte-à-porte de février 2022, uniquement sur la commune des Hauts de Forterre
- 7 éoliennes maximum, réparties sur les zones à l'étude
- Hauteur envisagée : 165 m en bout de pale maximum, afin de rester harmonieuses avec le parc existant de Taingy



Le choix du site : les 2 zones retenues



3 à 7
Éoliennes



165 m
Hauteur en bout de pale

Deux zones retenues à ce jour :

Sur les 3 zones étudiées au départ, seules les zones A et B ont été retenues.

Les terrains sont tous situés sur la commune des Hauts de Forterre.

Après une année complète d'inventaires, **VALOREM a abandonné la zone C.**

Elle cumule des enjeux faune et flore trop importants, notamment un gîte hébergeant des chauves-souris protégées, une empreinte paysagère trop prégnante et des enjeux aériens militaires forts.



L'historique et le bilan de la concertation/communication à ce jour



Porte-à-porte du 24 au 26 février 2022

eXplain

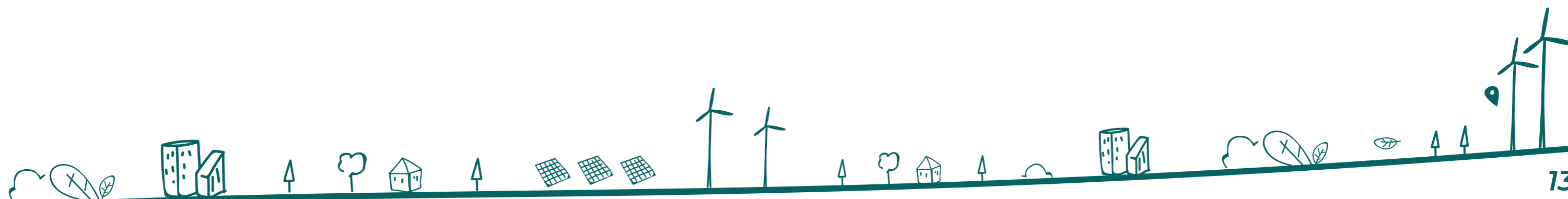
- Évaluer la connaissance du projet
- Comprendre l'opinion des habitants
- Noter leurs attentes

**134
conversations
en 3 jours***

**50 % avaient
connaissance
du projet**

**2/3 sont
favorables,
neutres ou
indifférents
au projet à
l'étude**

* Commune des Hauts de Forterre et sur Ouanne : Chastenay-le-Haut, Duenne, Pierrefitte-le-Bas, Pierrefitte-le-Haut, Vrilly



L'historique et le bilan de la concertation/communication à ce jour



Août 2020 : Première rencontre des élus des Hauts de Forterre

2021

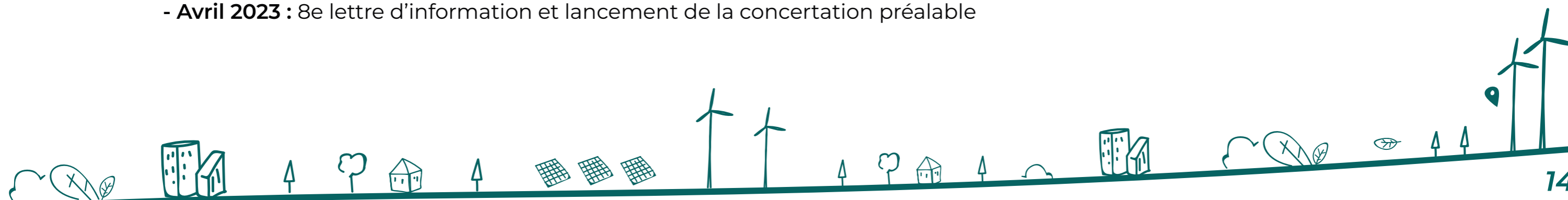
- **Avril 2021** : Deuxième rencontre des élus
- **Octobre 2021** : Présentation de l'avancement du projet au Conseil Municipal

2022

- **Janvier 2022** : Réunion de suivi avec le maire et ses adjoints, Rencontre du maire de Ouanne
- **Février 2022** : Porte-à-porte auprès de 134 foyers des Hauts de Forterre et proches hameaux (Ouanne)
- **Mars 2022** : Restitution des résultats du porte-à-porte en conseil municipal, échange avec les membres de l'association AVPEPF, publication d'un article dans l'Yonne Républicaine
- **Avril 2022** : Mise en place de lettres d'information mensuelles en parallèle du lancement des études
- **Juin 2022** : Réunion avec le conseil municipal sur le Financement Participatif
- **Septembre 2022** : Rencontre du chargé de mission TEPOS à Toucy
- **Novembre 2022** : Levée de fonds pour le financement des études
- **Décembre 2022** : Dernière lettre d'information de l'année 2022

2023

- **Janvier 2023** : Réunion de suivi avec le maire et ses adjoints, rencontre de citoyens à Aubigny
- **Février 2023** : Lettre d'information présentant le mât de mesure
- **Mars 2023** : Présentation du projet en Pôle EnR en préfecture d'Auxerre
- **Avril 2023** : 8e lettre d'information et lancement de la concertation préalable



Un projet citoyen, des retombées locales



VALOREM est attaché à l'idée de créer des projets dont la valeur est partagée sur le territoire.

FINANCEMENT PARTICIPATIF

- Première levée de fonds citoyenne fin 2022, pour le financement des études du projet : **200 000 € investis.**

**MON PARC
VALOREM**

par  Lendosphere.com



PROJET FINANCÉ

Collecte terminée



COLLECTÉS

200 000 €



PRÊTEURS

226



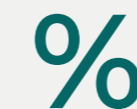
OBJECTIF

200 000 €



JOURS RESTANTS

TERMINÉ



TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL

7% À 8% *

7% Campagne ouverte à tous
7,5% pour les habitants de la communauté de communes de Puisaye-Forterre
8% pour les habitants des Hauts-de-Forterre



Un projet citoyen, des retombées locales

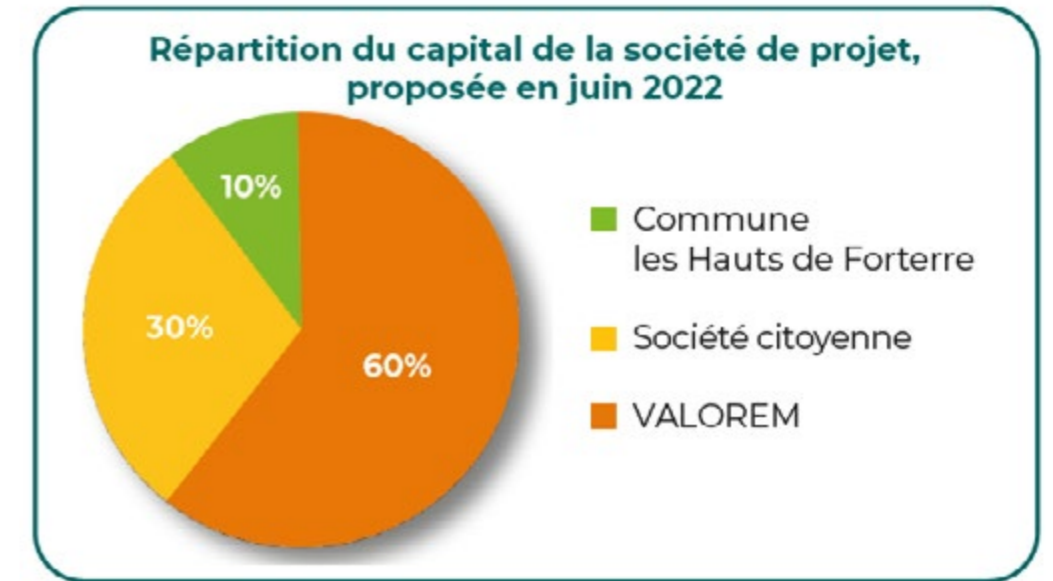
INVESTISSEMENT LOCAL

VALOREM a proposé au Conseil Municipal des Hauts de Forterre d'ouvrir le capital de la société de projet (schéma ci-contre) :

- 10% du capital de la société de projet proposés à la commune des Hauts de Forterre.
- 30% proposés au territoire, à travers la création d'un collectif citoyen.

→ Chaque partie détentrice d'une part de capital de la société de projet sera bénéficiaire de retombées d'actionnaires issue de la vente de l'électricité verte produite par le futur projet.

→ Le parc éolien de Chamole dans le Jura, a bénéficié d'un tel modèle, qui pourrait être reproduit ici. Aucune décision n'a été prise à ce jour par le conseil municipal des Hauts de Forterre, mais la proposition mentionnée reste valable.



Un projet citoyen, des retombées locales



Au-delà de notre proposition d'ouverture de capital, les retombées économiques sont les suivantes :

La fiscalité

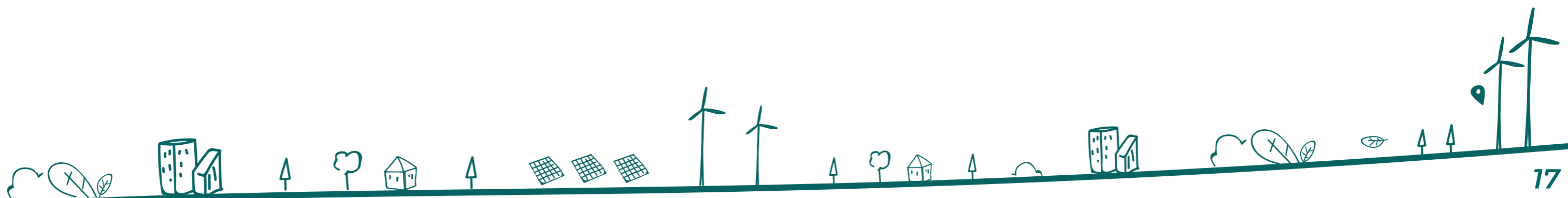
Les collectivités territoriales bénéficient d'avantages financiers directement issus du revenu fiscal généré par les parcs éoliens installés sur leur territoire, tout au long de la durée d'exploitation. La production d'électricité étant considérée comme une activité commerciale, les collectivités perçoivent des revenus fiscaux locaux.

L'IFER représente près de 70% des retombées fiscales. Son montant annuel est de 7 700 € par MW installé, réparti entre la commune, l'intercommunalité et le département. **Un minimum de 20% de l'IFER est garanti à la commune d'implantation depuis la loi de finance de 2019, haussé à 30% sur la commune des Hauts de Forterre.**

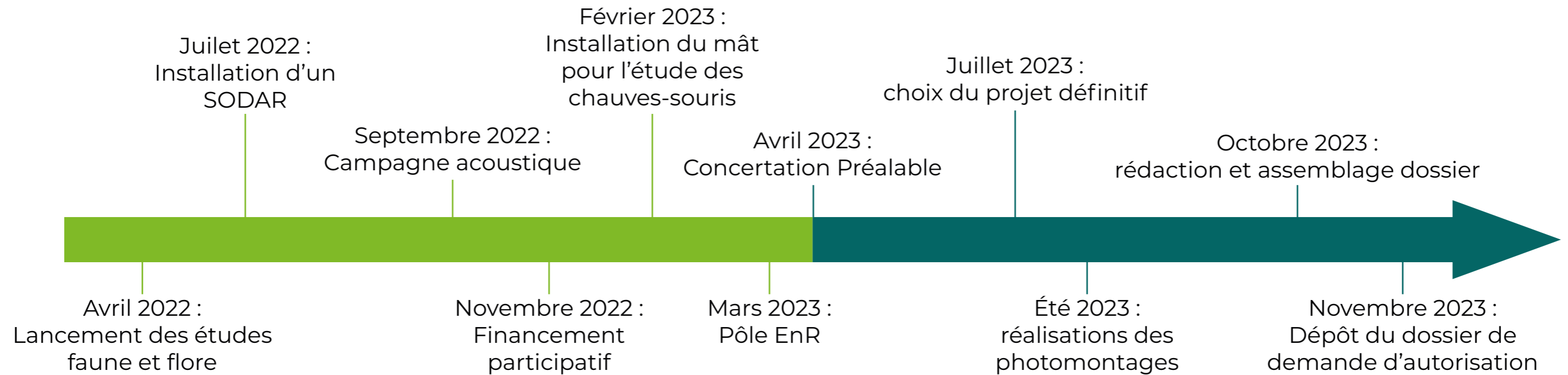
→ Dans le cas d'un scénario avec 7 nouvelles éoliennes de 3,6 MW chacune (en combinant par exemple la zone A et B), le montant total de l'IFER perçu par la commune pourrait être de 41 580€/an.

L'indemnité pour l'usage des chemins communaux

Dès le démarrage du projet éolien, VALOREM propose aux communes la signature d'une convention pour l'utilisation des voies et chemins communaux pendant la phase de construction et l'exploitation du parc éolien (aménagement, usage, passage de câble électrique enterré, surplomb des pales d'éoliennes). VALOREM prévoit de verser à la commune une indemnité annuelle à la mise en service du parc pour l'utilisation de ces voies, si elle s'avère nécessaire.



Le planning du projet



2022 - 2023

2023 - 2024

2025

2026

Conception du projet - 12 mois

Instruction du dossier - 12 mois

Financement du projet

Construction

- Études environnementales (12mois)
- Études d'insertion paysagère
- Étude de transparence hydraulique
- Ateliers de concertation
- Choix d'implantation définitive
- Définition des mesures

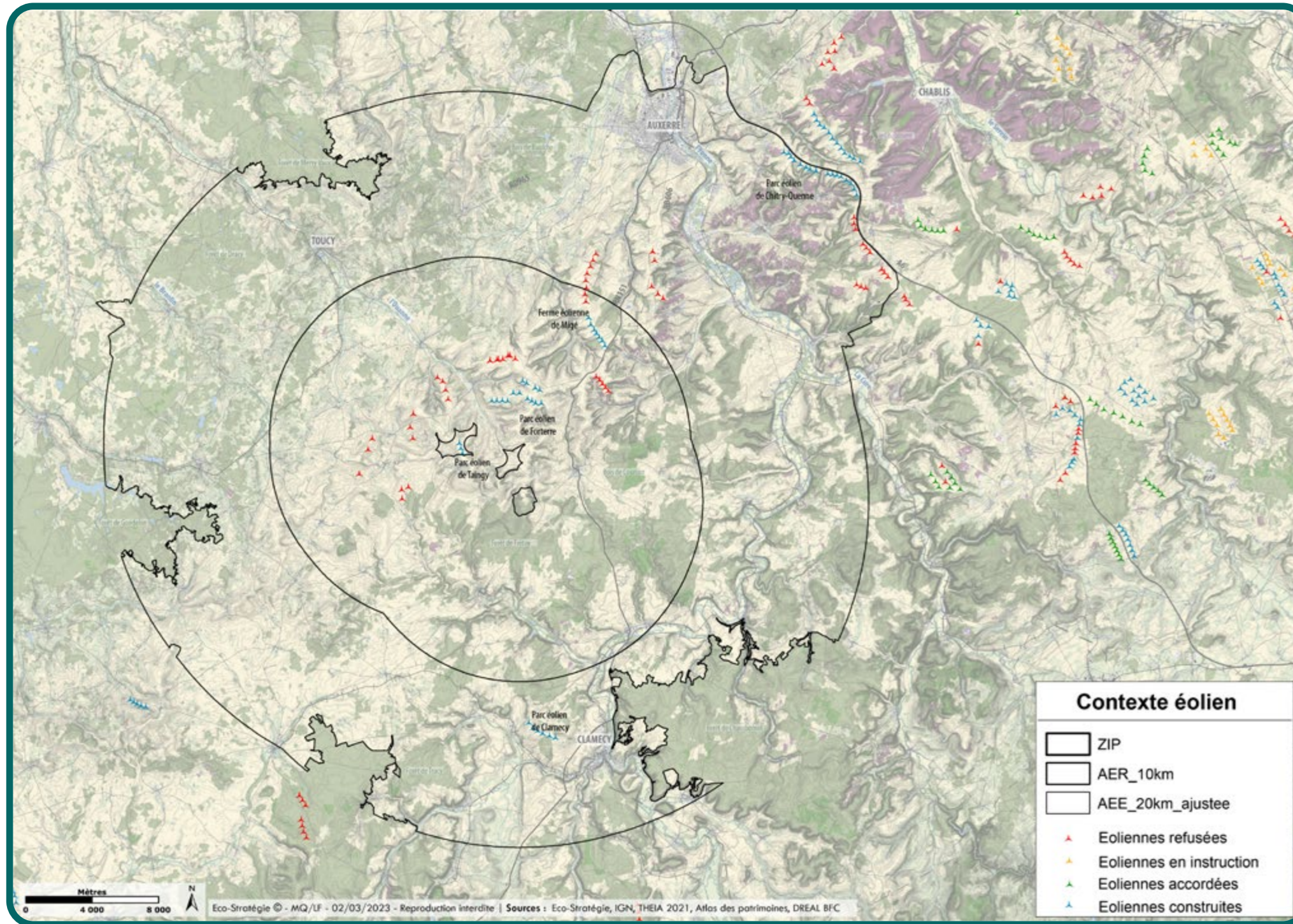
- Examen préalable du dossier
- Recevabilité du dossier
- Complétude du dossier
- Enquête Publique



Étude paysagère



Une insertion paysagère soignée dans un contexte éolien existant



Les 3 zones initialement étudiées sont situées **en dehors de tout zonage règlementaire** de protection du patrimoine paysager :

- + 500m des **Monuments Historiques** (dont l'église de Taingy)
- **Château de Druyes les Belles Fontaines** à 6km

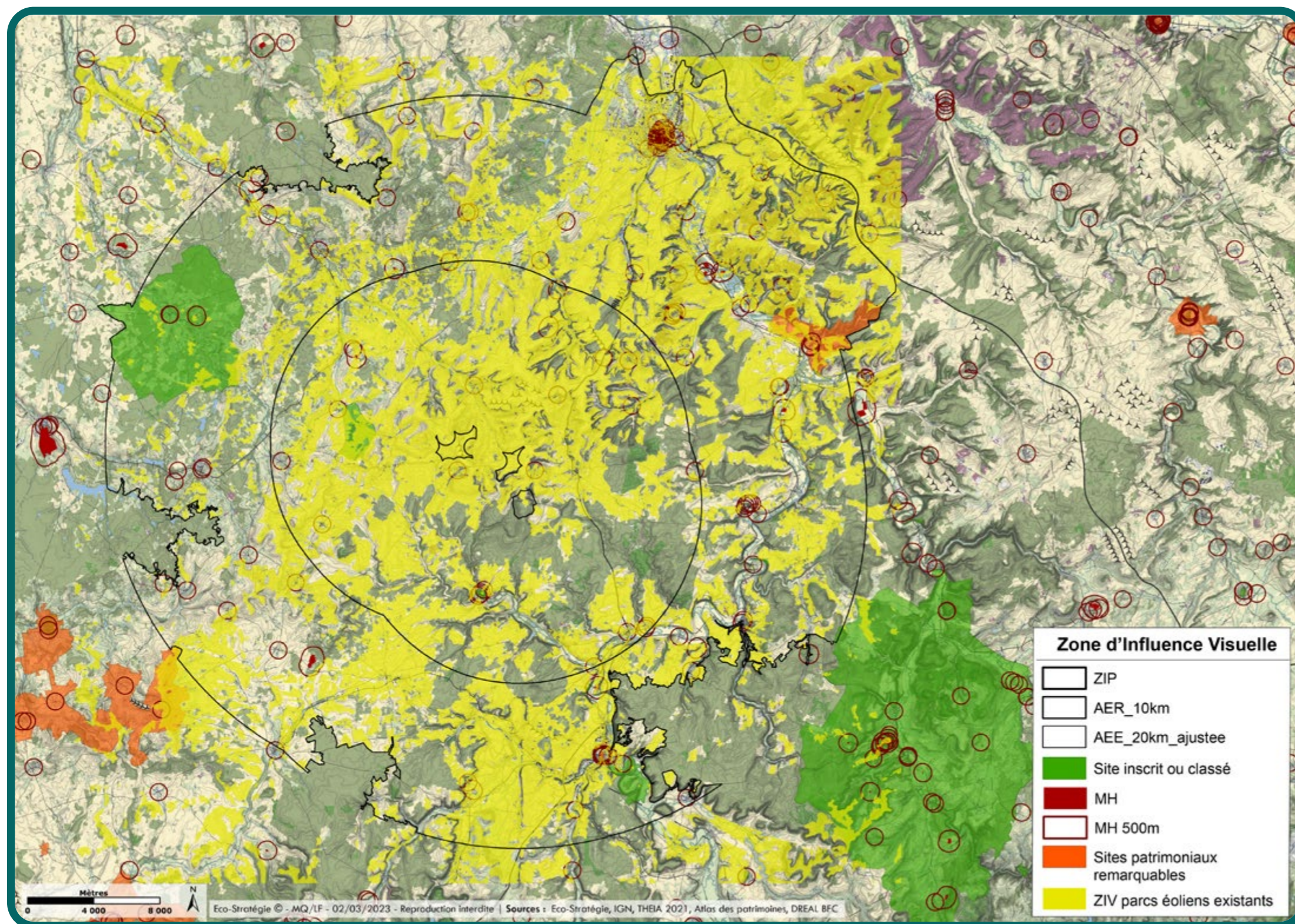
Attention particulière sur sites patrimoniaux et inscrits :

- **Mézilles** (hors de la zone d'influence visuelle ZIV)
- **Saint-Amand-en-Puisaye** : dans la zone d'influence visuelle, de 20 à 25 km du projet

Pas d'impact sur le **Chablisien**, ni sur **Vézelay**, retrait de la **ville d'Auxerre**



Étude paysagère



- Une **étude de saturation visuelle** sera à mener, compte-tenu du contexte éolien existant aux alentours.

- Ainsi, une **simulation de la projection des espaces** depuis lesquels des éoliennes existantes sont visibles actuellement est présentée ci-contre (Zone d'influence visuelle)

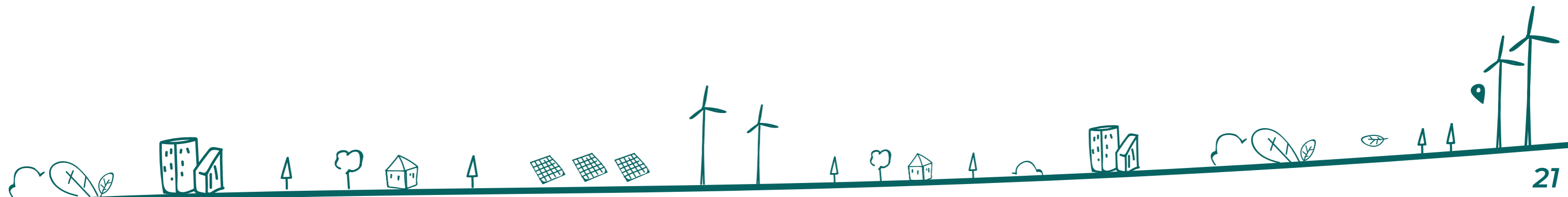
- Y sera ajouté la **simulation des éoliennes** projetées dans le cadre du projet, afin de mesurer les points depuis lesquels un impact visuel sera potentiellement ajouté.



Étude paysagère : Insertion paysagère dans le contexte existant



Depuis la Table d'orientation de Taingy - Zone A



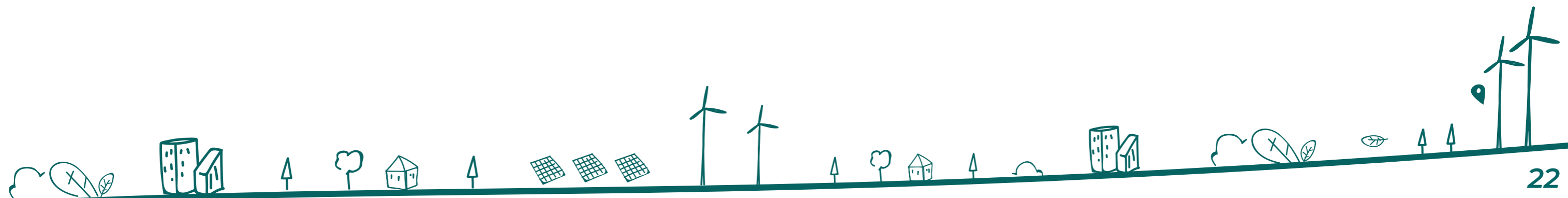
Étude paysagère : Insertion paysagère dans le contexte existant



Depuis la Table d'orientation de Taingy - Zone B et C

Zone B

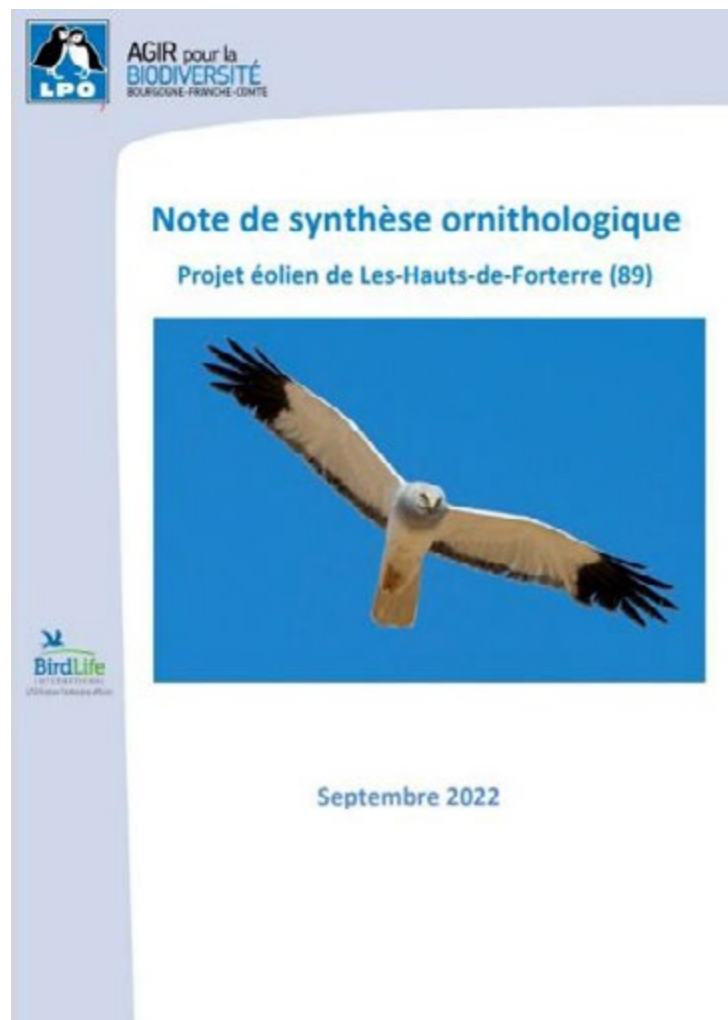
Zone C



Étude en cours sur les oiseaux et chauves-souris



Principaux résultats des inventaires naturalistes



Busard cendré
Source : LPO (Christian Aussaguel)



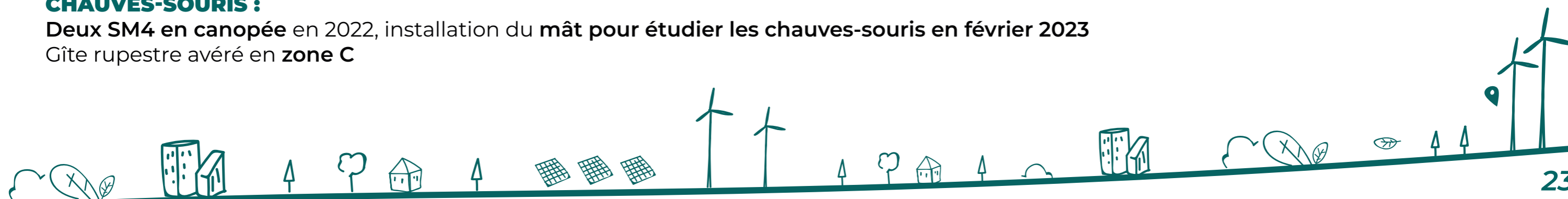
Cigogne noire
Source : LPO (Fabrice Croset)

OISEAUX : Enjeux forts à modérés

CHAUVES-SOURIS :

Deux SM4 en canopée en 2022, installation du mât pour étudier les chauves-souris en février 2023

Gîte rupestre avéré en zone C



Étude en cours sur la petite faune, botanique et herpétofaune*



Principaux résultats des inventaires naturalistes

**amphibiens et reptiles*



Chat forestier (*Felis silvestris*)

Source : P. Matzke



**Couleuvre d'Esculape
(*Zamenis longissimus*)**

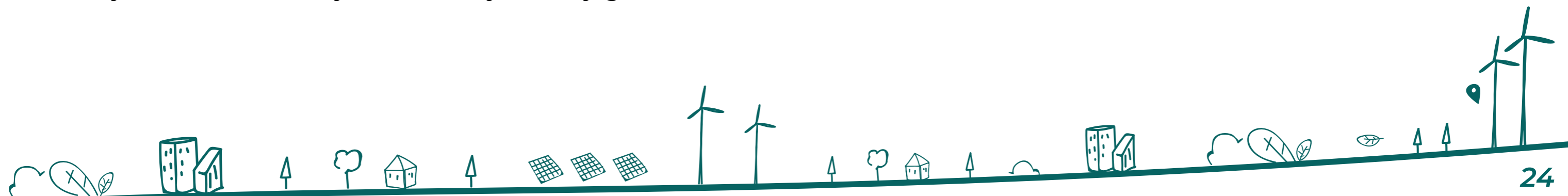
Source : Auddicé environnement



Orchis singe (*Orchis simia*)

Source : Auddicé environnement

Les enjeux inventoriés à ce jour sur ces sujets sont jugés faibles à modérés.



Étude en cours - Inventaires naturalistes : Mesures



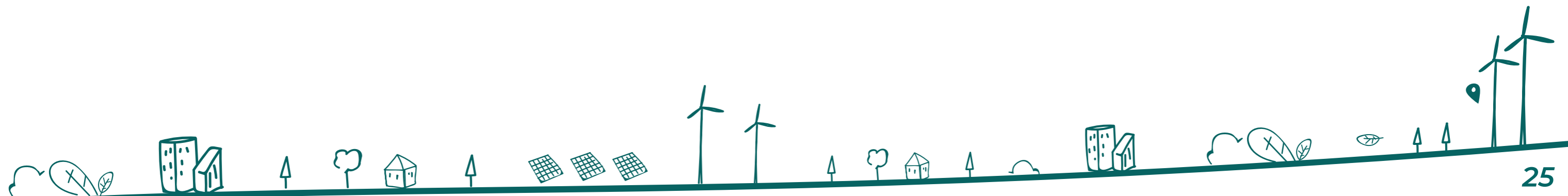
Propositions de mesures « Éviter – Réduire – Compenser » à ce jour :

Éviter les atteintes à l'environnement :

- Exclure l'implantation d'éoliennes sur la zone C
- Éviter les zones sensibles et favorables aux reptiles (pelouse calcaire et coteaux)
- Éviter les milieux de pelouses calcicoles pour les insectes et les boisements pour le chat forestier, notamment sur la zone C qui concentre la majorité des observations.
- Évitant les milieux favorables aux busards, cigognes noires

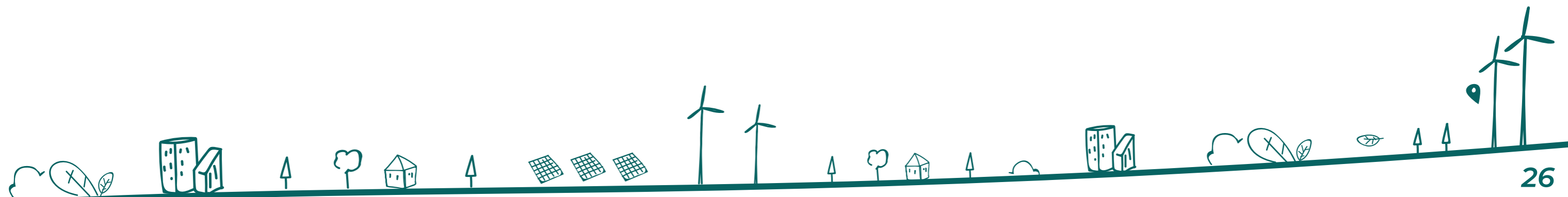
Réduire les atteintes qui ne peuvent être évitées :

- **Adaptabilité et périodicité pour effectuer les travaux** (pistes d'accès et emprises des éoliennes)
- **Bridage durant les périodes sensibles** en reproduction, migration et lors de météos avec une visibilité réduite





Résultats détaillés des études d'inventaires



Étude initial - Méthode Inventaires naturalistes

Auddicé Environnement



OISEAUX :

→ Points d'écoute (diurne et nocturne) et transects + points d'observation **Cigogne noire** (nidification)

→ Points d'observation avifaune globale + points spécifiques **Grue cendrée** (migration)

→ Recherche de **nids** de **rapaces, pics et Cigogne noire**

Attention particulière sur la **Cigogne noire, le Milan royal et les busards** durant toute la période d'inventaire.

Protocole **Busards** pour printemps/été 2023

Nidification : 8 inventaires

Migration postnuptiale : 10 inventaires

Hivernage : 2 inventaires

Migration pré-nuptiale : 8 inventaires

Œdicnème Criard : 3 sorties d'écoutes crépusculaires

Limicoles : 3 sorties dédiées

Cigogne noire : 3 sorties dédiées à la recherche de nids et 4 sorties dédiées à la recherche de couples

Grue cendrée : 5 sorties en période de migration

→ **Total de 46 sorties**

AMPHIBIENS ET REPTILES :

Pose de plaques à reptiles, prospection des points d'eau et transects d'observation

→ **Total de 4 sorties**



Étude en cours - Résultats Inventaires naturalistes



FAUNE :

Liste des enjeux majeurs à ce jour :

Méthodologie mammifères et insectes : 4 sorties mutualisées (1 printemps / 2 été / 1 automne)

Recensement à vue et capture pour les insectes, recherches d'indices de présence

AMPHIBIENS ET REPTILES :

Pas d'enjeux sur les zones **A et B**

La **zone C** a des corridors et habitats de qualité (pelouses calcicoles)



**Couleuvre d'Esculape
(Zamenis longissimus)**

Source : Auddicé environnement



Étude en cours - Résultats Inventaires naturalistes



MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES) :

8 espèces observées,
Seul le **Chat forestier** présente un enjeu faible
(Protection nationale, DH.IV)



Chat forestier (*Felis silvestris*)

Source : P. Matzke





Faune patrimoniale

Herpétofaune

- Alyte accoucheur
- Couleuvre d'Esculape
- Crapaud commun
- Grenouille agile
- Lézard des murailles
- Orvet fragile
- Triton alpestre

Entomofaune

- ◆ Azuré des cytises
- ◆ Hespérie des sanguisorbes
- ◆ Hespérie du chiendent
- ◆ Mélitée des scabieuses
- ◆ Thècle de l'orme

Mammofaune (hors chiroptères)

- ▲ Chat sauvage

Zone d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle



0 750 1 500 m




auddicé



Étude en cours - Résultats Inventaires naturalistes



CHAUVES-SOURIS :

SHNA consulté pour données bibliographiques (Association regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun et l'observatoire de la faune de Bourgogne)

Deux SM4 en canopée en 2022, installation du **mât spécifique à l'étude des chauves-souris en février 2023**

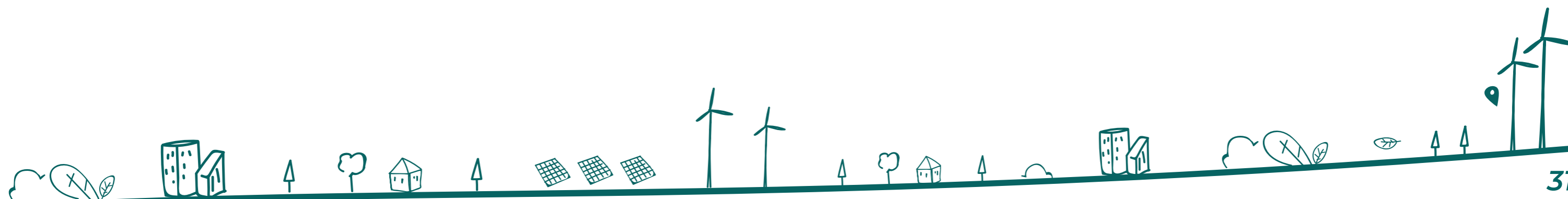
Enjeux identifiés à ce jour :

- **6 espèces et 2 complexes d'espèces** avec présence certaine : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Petit Rhinolophe, Murin à museaux noirs, Grand Murin, Sérotine commune, Noctule de Leisler, Oreillard sp
- **Présence d'un gîte rupestre avéré dans la zone C** utilisé toute l'année 2022 en faible effectif (présence de Petit Rhinolophe (max 3 individus), Murin à museaux noirs (max 2 individus) et Grand Murin (max 1 individu))

→ PRÉCONISATIONS :

Éviter : Périmètre d'exclusion de 500 m minimum autour du gîte à chauves-souris, ainsi que 200 m de tout boisement.

Réduire : Mesure de bridage adaptée en fonction des résultats d'analyses en canopée et sur le mât de mesure.



Étude en cours - Résultats Inventaires naturalistes



Les 3 zones sont situées hors de tout zonage réglementaire de protection de l'environnement.

ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

- Enjeu fort à très fort pour le **Busard cendré** et le **Busard Saint-martin** en nidification
- Enjeu modéré pour le **Busard des roseaux** en période de migration
- Enjeu fort pour la **Grue cendrée** en période de migration
- Enjeu modéré pour le **Milan royal** en période de migration postnuptiale, zones faiblement favorables pour la nidification
- Enjeux faible à modéré pour la **Cigogne noire** (pas d'observation mais un nid est présent dans une zone tampon de 20 km)



Busard cendré (Circus pygagus)

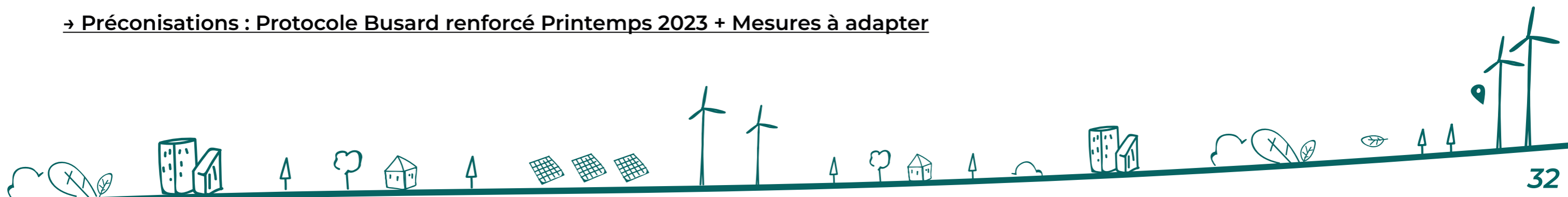
Source : LPO (Christian Aussaguel)



Cigogne noire (Ciconia nigra)

Source : LPO (Fabrice Croset)

→ Préconisations : Protocole Busard renforcé Printemps 2023 + Mesures à adapter

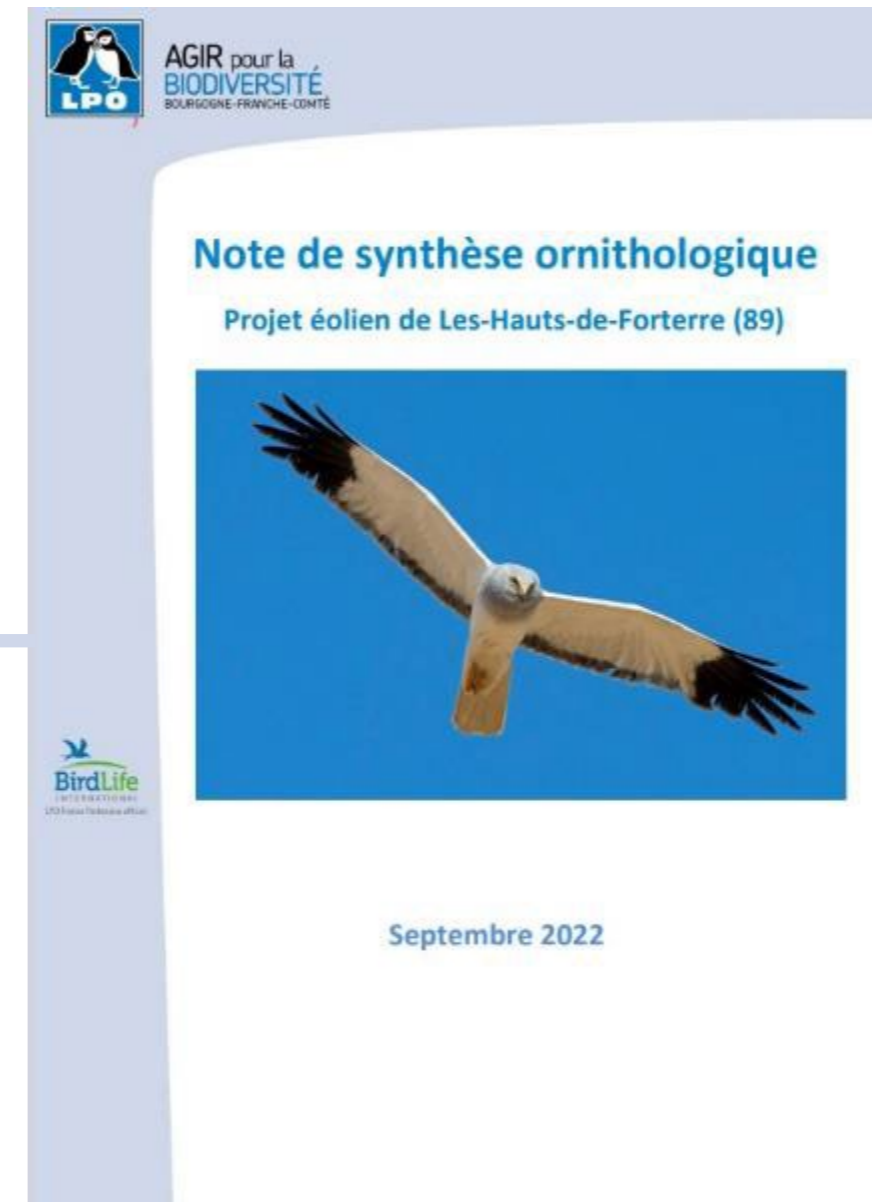


Étude en cours - Inventaires naturalistes



Note de synthèse ornithologique spécifique rédigée par la LPO BFC

Enjeux	Niveau d'enjeu	Précisions et préconisations pour le projet
Busard cendré (nicheur) Busard Saint-Martin (nicheur)	Très fort	Précisions → Les Busard cendré et Saint-Martin sont nicheurs et reproducteurs sur cette zone. En effet il s'agit d'une zone historique où il y a un programme de suivi et de protection des nichées. Il s'agit de la zone la plus riche en effectif et en succès de reproduction de l'Yonne et même de l'ancienne région Bourgogne. Ce sont 56 données de nicheurs certains dont 5 couples sur la commune des Hauts-de-Forterre qui ont été suivis et 2 qui ont bénéficié d'une protection de nichée (2014, 2017 et 2019) Préconisations → Concernant ces espèces, il s'agira donc d'éviter toutes parcelles où le busard a été suivis. En effet il reste une zone à l'est de la commune, où aucune donnée de busard n'a été référencée. Notons que d'année en année, les busards reviennent approximativement au niveau des mêmes parcelles de blés et d'orge du secteur selon les rotations de cultures. Des journées de surveillance pourraient être envisagées en cas de mauvaise visibilité.
Grue cendrée (migratrice) Cigogne noire (migratrice et nicheuse)	Fort	GC - Précisions → La Grue cendrée est migratrice sur le secteur. Il s'agit d'une zone à fort passage de migration. En effet ce sont: 624 données de Grue cendrée sur la zone des 20 kms autour de la commune. Notons également que la Grue cendrée est très sensible à l'éolien, et que c'est une dizaine de cadavre de grues qui ont été retrouvés au niveau du parc éolien de Ouanne soit à environ 10 kms GC - Préconisations → Une surveillance accrue des passages de Grues cendrées sera nécessaire en période de migration. Un bridage des éoliennes sera également à anticiper en période de forte migration et si la couverture nuageuse est basse et donc s'il y a une mauvaise visibilité. CN - Précisions → La Cigogne noire est nicheuse certaine sur la zone tampon des 20kms, au sud sud-est, entre Entrains-sur-Nohain et Corvol-l'Orgueilleux. Un second couple est nicheur probable en forêt de Puisaye. Notons également que la Cigogne noire présente un enjeu important en migration, car le marais d'Andryes situé à 10-15 kms de la zone d'étude correspond à une halte migratoire importante pour l'espèce. CN - Préconisations → Il s'agira d'éviter les zones en direction des zones forestières où elles nichent, ainsi que le sud-est de la zone d'étude, où se situe le marais d'Andryes, halte migratoire où de nombreuses Cigognes noires stationnent.
Milan noir (nicheur) Balbuzard pêcheur (nicheur)	Fort à modéré	MN - Précisions → Le Milan noir est nicheur certain sur la zone élargie, au niveau de la forêt de Puisaye (Moutiers-en-Puisaye et Saints) MN - Préconisations → Il s'agira d'éviter les zones situées en direction des couples nicheurs sur la zone d'étude élargie, soit l'ouest, afin d'éviter tout risque de collision lors des périodes de chasse de cette espèce. Des journées de surveillance en période de fauche et en cas de mauvaise visibilité pourraient être envisagées. BP - Précisions → Le Balbuzard pêcheur est nicheur et reproducteur certain sur la zone d'étude élargie à 20kms. En effet un couple est suivi depuis une dizaine d'année et ce sont jusqu'à 3 couples qui ont pu être suivis jusqu'à présent. BP - Préconisations → Il s'agira d'éviter les zones jointes aux zones forestières où il niche, et où il pourrait nicher, ainsi que les abords de zones humides où ils pourraient être amenés à se nourrir et stationner comme le t de la zone à proximité du marais d'Andryes.
Faucon pèlerin (nicheur) Grand-duc d'Europe (nicheur)	Fort à modéré	Précisions → Le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe partagent globalement les mêmes habitats, sur ce secteur il s'agit donc de la vallée de l'Yonne, sur les communes de Mailly-la-Ville et de Merry-sur-Yonne. Ils sont tous deux nicheurs et reproducteurs certains depuis plus d'une dizaine d'année. Préconisations → Il s'agira d'éviter les zones situées en direction des couples nicheurs sur la zone d'étude élargie, soit l'est, afin d'éviter tout risque de collision lors des périodes de chasse (s'ils étaient amenés à venir sur la zone) de ces espèces.
Marais d'Andryes (nicheur et migratrice)	Modéré	Précisions → Le marais d'Andryes se situe à proximité de la zone tampon des 5kms. Il s'agit d'un marais où un grand nombre d'espèces à enjeux de conservation sont présentes. Notons le Râle des genêts, la Marouette de Baillon, la Rousserole turdoïde, le Bruant des roseaux, le Martin-pêcheur d'Europe, la Cisticole des joncs, le Busard des roseaux etc.... Ces espèces présentent un enjeu modéré car ce sont des espèces qui ne possèdent pas un domaine vital très large (hormis le Busard des roseaux, qui était nicheur probable et certain en 2018)
Cigogne blanche (migratrice)	Modéré	Précisions → La Cigogne blanche présente un enjeu modéré de par sa sensibilité avérée à l'éolien et car les données d'observations ne présentent pas de localisations précises et/ou régulières. Quelques observations sont faites au niveau du marais d'Andryes en halte migratoire, mais les autres observations sont assez éparées.





Avifaune patrimoniale (nidification)

- Alouette des champs
- Alouette lulu
- Bondrée apivore
- Busard cendré
- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Chevêche d'Athéna
- Effraie des clochers
- Faucon crécerelle
- Hirondelle rustique
- Huppe fasciée
- Martinet noir
- Oedicnème criard
- Orite à longue queue
- Pic épeichette
- Pie-grièche écorcheur
- Pigeon colombin
- Pipit farlouse
- Pouillot fitis
- Pouillot siffleur
- Torcol fourmilier
- Tourterelle des bois

Zone d'étude

□ Zone d'Implantation Potentielle

0 750 1 500 m





Avifaune patrimoniale (migration)

- Alouette des champs
- Alouette lulu
- Bruant des roseaux
- Bruant proyer
- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin
- Bécasse des bois
- Chardonneret élégant
- Gobemouche noir
- Grande Aigrette
- Grue cendrée
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Milan royal
- Oedicnème criard
- Pic noir
- Pigeon colombin
- Pipit farlouse
- Pluvier doré
- Tourterelle des bois

Zone d'étude

□ Zone d'Implantation Potentielle

0 750 1 500 m



Étude en cours - Inventaires naturalistes

Flore et habitats



HABITATS

Analyse des habitats en cours
Diversité biologique importante

FLORE

242 espèces végétales

4 espèces patrimoniales :

- Orchis singe (Orchis simia)
- Ophrys araignée (Ophrys aranifera)
- Cytise faux lotier (Cytisus lotoides)
- Dauphinelle des champs (Delphinium consolida)

La Dauphinelle se situe en dehors de la zone C, mais
aux abords d'un chemin d'accès.



Orchis singe (Orchis simia)

Source : Auddicé environnement



**Dauphinelle des champs
(Delphinium consolida)**

Source : Auddicé environnement



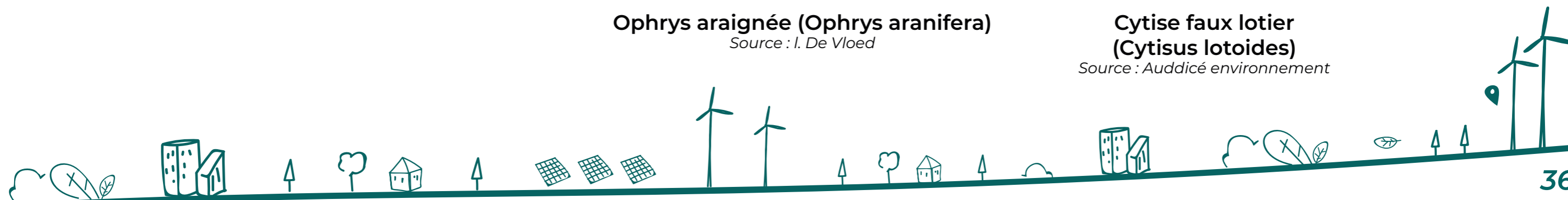
Ophrys araignée (Ophrys aranifera)

Source : I. De Vloed



**Cytise faux lotier
(Cytisus lotoides)**

Source : Auddicé environnement



Flore patrimoniale

- Ophrys araignée
- Cytise faux lotier
- Dauphinelle des champs
- Orchis singe

Zone d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle

0 750 1 500 m





VALOREM

NOUS CONTACTER PAR MAIL

projeteolien-leshautsdeforterre@valorem-energie.com

LE SITE INTERNET DÉDIÉ AU PROJET

projet-eolien-les-hauts-de-forterre.fr/

Lara BROUILLET, cheffe de projets

Tél. 06 10 80 79 55

www.valorem-energie.com

